

## **Demande d'inscription à la VAE de chirurgie des animaux de compagnie de candidat diplômé ACVS**

Le conseil national de la spécialisation vétérinaire a statué que pour acquérir le titre de spécialiste par la validation des acquis de l'expérience les requêtes seront au moins identiques à celles à celle du référentiel du DESV et celles demandées dans le collège américain correspondant.

Le dossier de demande de validation des acquis de l'expérience est constitué des documents scannés enregistrés sous forme pdf ou jpeg et les documents rtf complétés soient :

- la demande formalisée **rtf 1**
- la copie du diplôme professionnel au **format pdf ou jpeg**
  - o Doctorat vétérinaire pour les vétérinaires diplômés en France,
  - o Diplôme de fin d'étude vétérinaire pour les diplômés ressortissants de la communauté Européenne,
- La copie des autres diplômes au **format pdf ou jpeg**
- La copie du diplôme du collège Américain au **format pdf ou jpeg**
- la re-certification du diplôme pour les diplômés ACVS de plus de 5 ans au **format pdf ou jpeg**
- Attestations d'affiliation à un organisme de protection sociale pour les activités non salariées au **format pdf ou jpeg**
- Attestation sur l'honneur **rtf 9**
- la fiche d'envoi listant les documents joints **rtf 12**

L'ensemble des documents, parfaitement complétés, est à envoyer par courriel à l'adresse suivante :  
[cof.chir.ac@vetagro-sup.fr](mailto:cof.chir.ac@vetagro-sup.fr)